

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/000061**
n°de gestion : **2005B80836**
n°SIREN : **428 660 922 RCS Lons-le-Saunier**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lons Le Saunier certifie avoir procédé le 12/01/2009
à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

GESCOREC AUDIT - société à responsabilité limitée

39 rue Léon et Georges Bazinet 39300 Champagnole -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale du 27/06/2008 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

modification relative aux dirigeants d'une société de personnes
modification adresse personnelle dirigeant

GESCOREC AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €
Siège social : 39, rue G. & L. Bazinet
39300 CHAMPAGNOLE
428 660 922 RCS DOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2008

L'an deux mil huit
Le vingt sept juin
À onze heures

Les associés de GESCOREC AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, divisé en 500 parts de 16 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la Gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Xavier BADOR, propriétaire de 125 parts sociales
- Monsieur Bernard MOLINAS, propriétaire de 125 parts sociales
- Monsieur Christian PASTEUR, propriétaire de 125 parts sociales
- Monsieur Jean-Louis VALLET, propriétaire de 125 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier BADOR, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la Gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

f

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

☞ **M. Christian PASTEUR**

Demeurant à SALINS LES BAINS (39110) – 85 rue de la République

en qualité de cogérant de la société pour une durée illimitée à compter du 1^{er} juillet 2008.

M. Christian PASTEUR exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christian PASTEUR déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

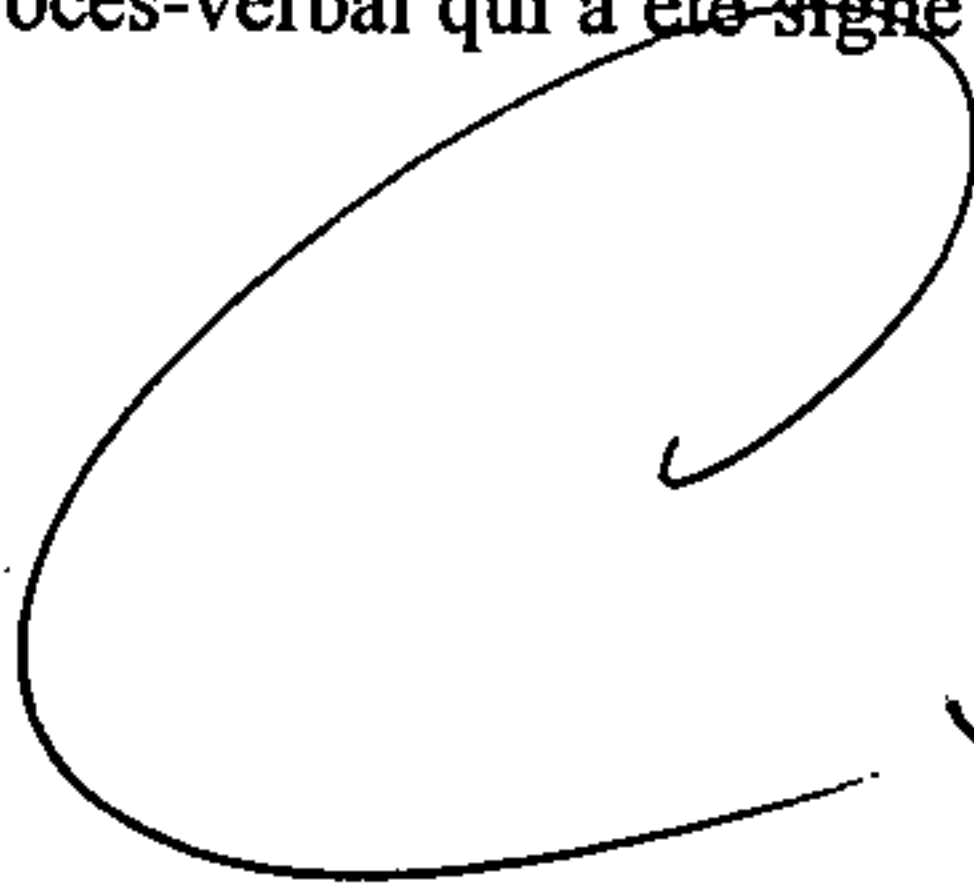
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

  *Bon pour acceptation
des fonctions de gérant*

7